

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE CHEMIN DU SEMPIN

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu le Permis de Construire n°77108 16 0044 accordé le 7 décembre 2016 pour la construction d'un programme de logements collectifs et individuels sur la parcelle BS 272p sise chemin du Sempin,

Vu la demande de numérotage de la société NEXITY,

Considérant qu'il convient de donner plusieurs numéros de voirie sur le chemin du Sempin sur la parcelle BS 272p, terrain d'assiette de l'opération susvisée.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le terrain cadastrée BS 272p est numéroté du 18 au 26 chemin du Sempin.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
- INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 Reims Cedex,
- NEXITY – 10 rue Marc Bloch – TSA 90105 – 92613 CLICHY CEDEX
- Le service du Cadastre de Meaux,

- La Poste de Chelles,
 - France Télécom,
 - ENEDIS,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le 12 février 2018.

Brice RABASTE,
Maire de Chelles.

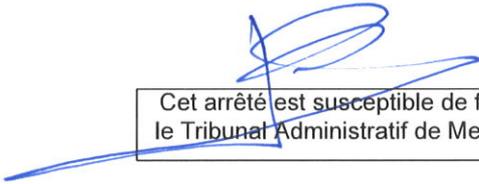


Affiché le

TELETRANSMIS

- 2 MARS 2018

SOUS PREFECTURE DE TORCY



Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

CHELLES - Commune

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 89932 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2018

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGECHEMIN DU SEMPIN

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 02/03/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20180201-89932-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20180201-89932-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/03/2018